



**Bruxelles, le 8 juin 2021  
(OR. fr)**

**9489/1/21  
REV 1**

**ECOFIN 573  
EF 188  
SURE 24**

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
Objet:	Révision de la directive Solvabilité II - Note de la délégation française

---

Les délégations trouveront en annexe une note de la délégation française sur la révision de la directive Solvabilité II. Ce sujet figurera comme un point "divers" à l'ordre du jour du Conseil Affaires économiques et financières du 18 juin 2021.

La France souhaite appeler l'attention des Etats membres sur la révision de la directive Solvabilité II.

L'avis technique de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) a été rendu le 17 décembre 2020 à la Commission, qui a annoncé la présentation d'une proposition de révision de la directive.

Il apparait important que cette révision puisse tenir compte des objectifs européens de politiques publiques, notamment la nécessaire amélioration de la participation des assureurs au financement de nos entreprises. Cet enjeu est particulièrement important dans le contexte actuel de relance de l'économie et de l'Union des marchés de capitaux.

La France serait reconnaissante à la Commission des informations qu'elle sera en mesure de fournir sur le calendrier envisagé et les principes directeurs de la révision de la directive.